



Message concernant l'octroi d'un crédit complémentaire relatif à la correction des torrents ouest de Vétroz

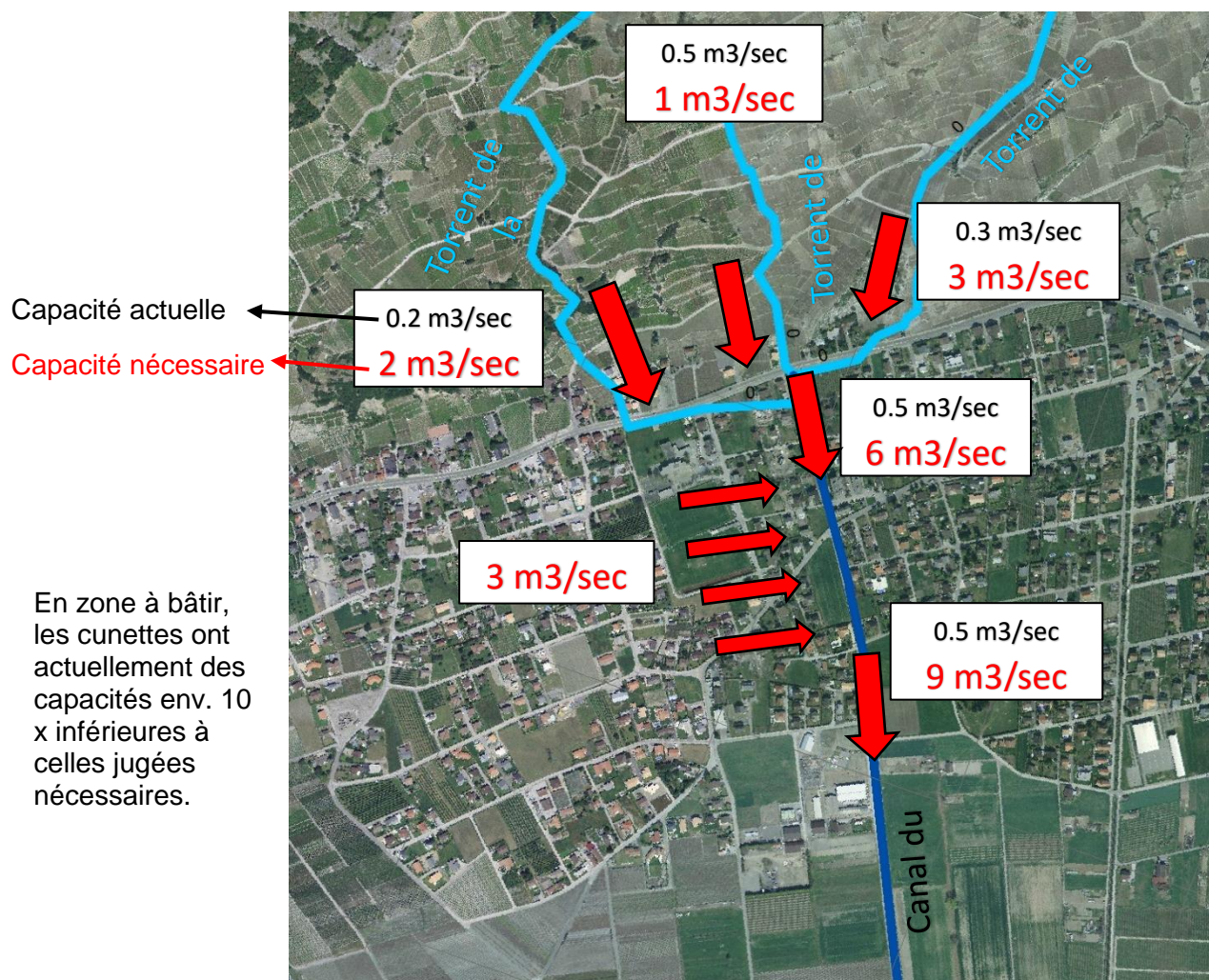
Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Conseil municipal soumet à votre approbation l'octroi d'un crédit complémentaire d'un montant de CHF 2'200'000.— lié à la correction des torrents ouest de Vétroz.

La demande de crédit initial est développée aux points 1) et 2), la demande de crédit complémentaire aux points 3) et 4).

1) PRESENTATION DU PROJET INITIAL

Suite aux intempéries survenues à Vétroz en 2014 et 2016, l'Exécutif communal a entrepris plusieurs démarches. L'une d'elles consiste à la réalisation du présent projet, lequel vise notamment à combler les déficits de capacités enregistrés actuellement, à savoir :

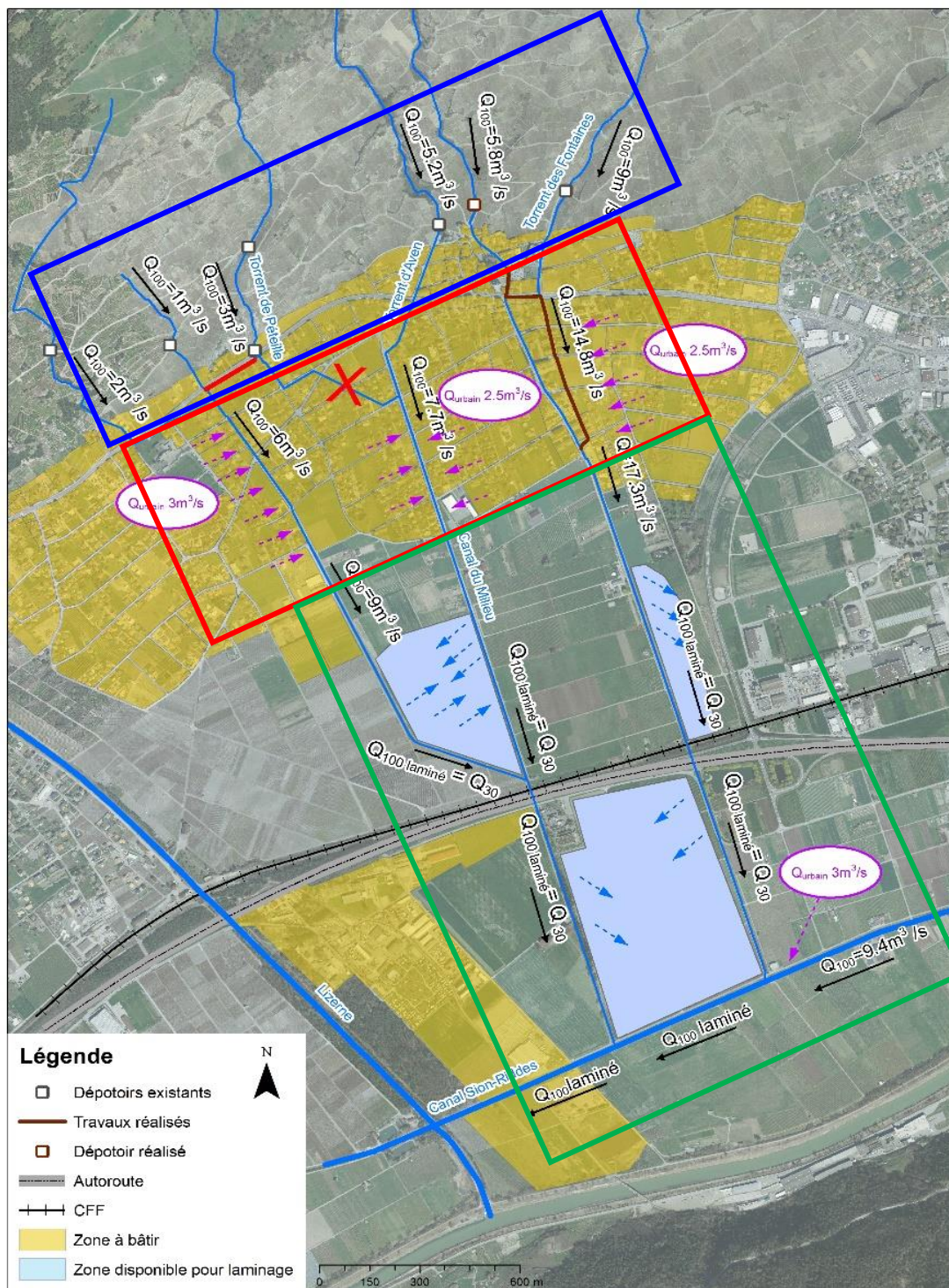




MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Le concept global d'évacuation des eaux touche les trois secteurs définis ci-dessous respectivement en bleu, rouge et vert.





MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

Le projet consiste à (les couleurs correspondent à chacun des trois secteurs mentionnés à la page précédente) :

Gérer les écoulements des torrents le long du coteau

- Contrôler le ruissellement dans les vignobles
- Gérer des matériaux

Assurer les capacités pour le transit des débits centennaux sur le secteur urbanisé

- Augmenter les capacités des canalisations/ cunettes/canaux/passages sous routes
- Dévier le torrent de Péteille dans le torrent des Plantys
- Réaménager le canal du Milieu dans sa partie urbanisée
- Gérer les interactions avec le PGEE

Gérer le laminage dans la plaine agricole

- Assurer des capacités adaptées à la zone agricole
- Identifier les surfaces disponibles pour le laminage
- Gérer les débordements

Améliorer la qualité écologique des cours d'eau

- Revitaliser les canaux sur la plaine agricole
- Améliorer la qualité écologique des cours d'eau dans le secteur urbanisé

A. Planning des travaux

Travaux de protection contre les crues des torrents ouest

La publication de la mise à l'enquête du projet est prévue en début d'année 2018. Le projet d'exécution pourrait être réalisé en printemps 2018 en vue d'un démarrage des travaux au courant de l'automne 2018.

A ce stade de l'étude, les travaux sont envisagés en 6 lots qui pourront être menés en parallèle :

- un lot sur la revitalisation à l'amont du seuil,
- deux lots sur la rue de la Jonction et le torrent des Plantys à l'amont de la Route Cantonale,
- un lot sur le torrent de Péteille,
- un lot sur le torrent de la Creusettaz dans la zone à bâtir (rue de la Millière + amont de la Route Cantonale),
- un lot sur le torrent de la Creusettaz dans le coteau viticole.

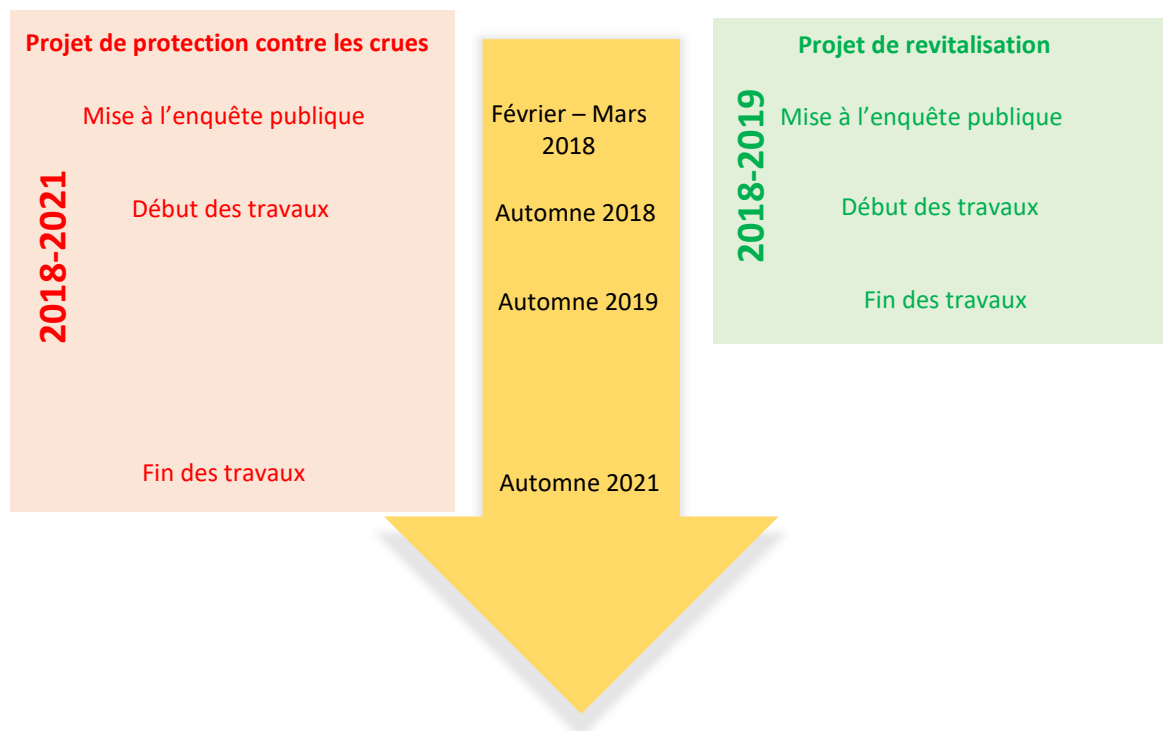
Les travaux dureront 3 ans et s'étaleront au plus tôt entre l'automne 2018 et l'automne 2021. Pour les riverains, les perturbations liées au chantier dureront environ 2 mois. Des mesures seront planifiées afin de résoudre la problématique des accès ainsi que des places de parc.

Travaux de revitalisation et d'aménagement du canal du Couchant

La publication de la mise à l'enquête du projet est prévue en début d'année 2018. Les travaux pourraient ainsi démarrer au plus tôt en automne 2018 et être réalisés en une phase, de l'aval vers l'amont. Ils sont prévus sur un an, entre l'automne 2018 et l'automne 2019.



Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différentes étapes du projet.



2) FINANCEMENT DU PROJET INITIAL

Le projet de correction des torrents ouest est inscrit dans la planification financière de la Commune de Vétroz en vue d'une réalisation au cours des années 2018-2021.

Le devis présenté ci-dessous correspond au projet tel que défini à ce jour. De petites modifications sont encore à prévoir, notamment au vu du fait qu'une étude de variante est actuellement en cours sur le torrent de la Creusetaz – coteau viticole.

Les bases retenues par le mandataire en charge du projet sont les suivantes :

A. Travaux de protection contre les crues des torrents ouest

1. Routes

La réalisation des routes est comprise comme suit dans le devis :

- Rue de la Millière : pas de projet routier prévu dans cette phase, mais uniquement une remise en état, suite aux fouilles causées par la pose des canalisations.
- Rue de la Jonction- secteur urbanisé : remise en état totale de la route, cette dernière sera en effet totalement démontée pour poser les canalisations et les services. Le coût y relatif est inclus dans le projet.
- Rue de la Jonction – secteur agricole, nouvelle route et carrefour : nouveaux aménagements routiers en fonction des nouveaux axes définis. Le coût y relatif est inclus dans le projet.



2. Expropriations

Les coûts au mètre carré considérés dans le devis sont les suivants :

- Zone résidentielle 0.5 : CHF 430.-- / m²
- Zone résidentielle 0.3 : CHF 380.-- / m²
- Zone agricole (y.c. zone d'affectation différée) : CHF 15.-- / m²
- Zone agricole – vigne : CHF 26.-- / m²

B. Récapitulatif du subventionnement, par secteur

B1. Travaux de protection contre les crues des torrents ouest

Projet torrent :

Pour un projet de revitalisation de cours d'eau, les parts de subventions fédérales et cantonales se divisent comme suit :

- Confédération : 35 %.
- Canton : 30 %.
- + 5 % au maximum pour le processus de planification participatif.

Comme le projet a fait l'objet d'un processus participatif, la subvention minimale attendue est de **70 %**.

Un bonus cantonal de + 10 % au maximum peut être octroyé pour des projets atteignant des objectifs écologiques particuliers. Dans le cadre du présent projet, seuls les coûts liés à l'aménagement des secteurs à ciel ouvert pourraient bénéficier de ce bonus (le coût des évacuateurs de crue ne donne en effet pas droit au bonus).

En conclusion, la part de subventions qui peut être raisonnablement attendue s'élève entre **70 et 80 % en fonction du tronçon considéré (ciel ouvert vs évacuateur de crue)**.

Projet PGEE :

Au vu des discussions et de l'avancement du projet actuel, une part de subvention de l'ordre de 35 % peut être raisonnablement attendue.

B2. Travaux de revitalisation et d'aménagement du canal du Couchant

Pour un projet de revitalisation de cours d'eau, la part fédérale maximale de subvention s'élève à 80 % et se comptabilise de la manière suivante, d'après :

- Taux de base : 35 %.
- Augmentation de l'espace réservé aux eaux garantissant la biodiversité : + 25 %.
- Projet présentant une grande utilité pour la nature et le paysage par rapport au coût prévisible, selon la planification cantonale de la revitalisation des cours d'eau : + 20 %.
- Le canal du couchant fait partie de l'inventaire cantonal « bénéfice nature paysage élevé » et figure dans les priorités de réalisation du canton du Valais.



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

La part cantonale selon la Loi sur l'aménagement des cours d'eau prévoit un bonus de +10% pour l'attractivité paysagère et détente de proximité, équilibre environnemental du linéaire de plaine (plus-value écologique).

Ainsi, en fonction de la qualité reconnue du projet, le taux de subvention total pourrait atteindre **90 %**.

C. Expropriations

C1. Travaux de protection contre les crues des torrents ouest

Pour les travaux de protection contre les crues, le total des « expropriations » s'élève à environ **4'590 m²**. Ces surfaces comprennent les surfaces expropriées et les servitudes pour passage des services (notamment dans la Rue de la Jonction). Les surfaces touchées se répartissent comme suit :

- 330 m² en zone résidentielle 0.5
- 1'310 m² en zone résidentielle 0.3
- 630 m² en zone agricole- vignoble
- 2'320 m² en zone d'affectation différée

C2. Travaux de revitalisation et d'aménagement du canal du Couchant

Pour les travaux de revitalisation, le total des expropriations s'élève à environ **8'350 m²**. Les surfaces touchées se situent toutes en zone agricole.

Au vu des bases de calcul susmentionnées, le coût global du projet est actuellement estimé comme suit :

Objets	Taux de subvention	Parts cantonale et fédérale	Part Vétroz	Total HT
Torrent en zone à bâtir	75% (attendu)	4'320'000.-	1'440'000.-	5'760'000.-
PGEE en zone à bâtir	35% (attendu)	920'000.-	1'710'000.-	2'630'000.-
Expropriations en zone à bâtir	75% (attendu)	525'000.-	175'000.-	700'000.-
Torrent en zone agricole	90% (confirmé)	1'656'000.-	184'000.-	1'840'000.-
Expropriations en zone agricole	90% (confirmé)	153'000.-	17'000.-	170'000.-
Total HT		7'574'000.-	3'526'000.-	11'100'000.-



3) DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE

EVOLUTION DU PROJET ET DES COÛTS

Projet Torrents Ouest

En novembre 2017, lors de la demande de crédit d'engagement initial, le projet d'aménagement des Torrents Ouest n'était pas définitif. Il y a encore eu une année et demie d'études avant la mise à l'enquête publique effectuée en 2019 et à la demande de subventionnement auprès de l'OFEV en septembre 2020. Des modifications du projet ont été réalisées durant cette période, ce qui a fait évoluer les coûts du projet de manière significative.

Dans le projet initial, l'aménagement du chenal du Torrent de la Creusettaz sur tout son linéaire n'était initialement pas prévu. Le coût du chenal du Torrent des Plantys a également été revu à la hausse en raison du remblai d'une parcelle privée sur sa rive gauche. Concernant la route de la Jonction, les accords fonciers ont augmenté par rapport au devis initial et le pont avec la buse métallique ne figurait pas dans le projet de 2017. Le surcoût le plus important concerne l'abandon des cinq déversoirs d'orage dans le PGEE en faveur d'un BEP unique au sud du projet, qui a impliqué un redimensionnement des diamètres et des longueurs des canalisations à mettre en place.

Suite à la mise à l'enquête en mars 2019, les services cantonaux ainsi que l'OFEV ont fait part d'un certain nombre de demandes de modifications qui ont été intégrées au projet de sécurisation des Torrents Ouest. La principale modification concerne les travaux spéciaux liés au pompage de la nappe phréatique pour la construction du BEP et de la canalisation d'eaux usées en plaine agricole. Les relevés géologiques effectués par le bureau BEG en février 2020 ont mis en évidence la nécessité du rabattage de la nappe pour la réalisation de ces travaux, ce qui a engendré un surcoût important.

Evolution du devis du projet

Le coût brut, avant subvention, lors de la demande de crédit d'engagement effectuée en 2017, s'élevait à CHF 9'060'000.— (hors expropriations). En 2019, lors de la mise à l'enquête publique et suite aux premières adaptations du projet, les coûts bruts totaux s'élevaient à CHF 12'681'000.—. Enfin, suite à la demande de subventionnement auprès de l'OFEV, le devis définitif prévoyait un coût brut total de CHF 14'746'400.—.

Sur le total de ces coûts, le Canton a pris la décision le 13 novembre 2019 de subventionner les coûts reconnus de CHF 12'800'000.— à hauteur de 75%, soit une subvention maximale



de CHF 9'600'000.—. La Commune de Conthey est également amenée à participer à ces travaux pour un montant prévu de CHF 320'500.—.

Le coût net du projet était donc estimé à CHF 5'037'000.— avant le début des travaux.

Phase de réalisation des travaux

Les coûts réels des travaux sont supérieurs d'environ CHF 1'670'000.— par rapport aux coûts du devis définitif lors de la demande de subventionnement auprès de l'OFEV, pour un total brut de CHF 16'416'000.—. Ce dépassement représente environ 9.7% du coût total du projet. L'évolution des coûts du projet s'explique par deux points précis.

Tout d'abord, par l'évolution des prix de la construction qui a été significative durant la phase de réalisation des travaux entre 2021 et 2026. L'évolution des prix calculée par la variation économique basée sur les décomptes fédéraux laisse apparaître un surcoût de CHF 1'561'300.—.

Dans un deuxième temps, en début 2024, alors que les travaux étaient en cours, il a été décidé de reprendre le chenal à ciel ouvert de la Creusettaz le long de la rue de la Millière. Ces travaux n'étaient pas prévus lors de la demande de subvention qui prévoyait la conservation de la cunette existante. Une étude de variantes a dû être menée avant de pouvoir réaliser les travaux, qui représentent une plus-value de CHF 287'000.—.

Les coûts bruts totaux estimés du projet s'élèvent désormais à CHF 16'416'109.—. Ces coûts sont répartis entre le Canton et la Confédération pour CHF 10'410'937.—, la Commune de Vétroz pour **CHF 5'619'809.—** et la Commune de Conthey pour 385'362.—.

Projet Canal du Couchant

Dans le cadre de ce projet d'importance qu'est la sécurisation des Torrents Ouest, la commune de Vétroz a procédé à la revitalisation et à l'aménagement du Canal du Couchant. Le coût brut initial des travaux était devisé à CHF 2'152'500.— lors de la demande de crédit d'engagement.

Des surcoûts de près de CHF 500'000.— se sont ajoutés au devis initial suite à la mise à l'enquête publique et aux modifications demandées par le Canton.

Finalement, les coûts réels des travaux se sont révélés moins importants que prévus, principalement les travaux de génie civil.

Les coûts bruts totaux estimés du projet s'élèvent désormais à CHF 2'106'367.—. Ces coûts sont répartis entre la Confédération et le Canton pour CHF 1'829'947.— et la Commune de Vétroz pour **CHF 276'420.—**.



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Route de l'Abbaye 31 | 1963 Vétroz | Tél. 027 345 37 70 | Fax 027 345 37 71 | www.vetroz.ch

4) CONCLUSION

Le Conseil municipal a décidé de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que de nouveaux dégâts en lien avec des intempéries soient enregistrés sur le territoire communal de Vétroz. Ces mesures ont déjà prouvé leur valeur, puisqu'il n'y a plus eu de gros sinistres liés aux intempéries et à ce problème particulier lors d'importantes précipitations.

L'Exécutif a conscience qu'il s'agit d'un surcoût important par rapport à la demande de crédit initiale, mais la taille hors-norme du projet, ainsi que sa planification en plusieurs étapes a joué un rôle prépondérant dans celui-ci.

Il demeure toutefois important de relever que les coûts supplémentaires concernent principalement des adaptations du projet pour répondre aux normes cantonales et fédérales suite à la mise à l'enquête du projet initial ainsi qu'au renchérissement, et non à une mauvaise gestion des coûts du projet.

Une demande de crédit complémentaire aurait dû survenir durant les années 2019 et 2020 pour porter le crédit d'engagement au montant de CHF 5'400'000.— suite au devis définitif après la mise à l'enquête publique et à la demande de subventionnement à l'OFEV, soit avant le début de la réalisation des travaux. Le Conseil municipal concède une erreur de communication auprès du Conseil général et un manquement dans la procédure.

Sur la base des indications qui précèdent, la part nette du projet global pour la municipalité de Vétroz est estimée à CHF 6'000'000.—, nous vous recommandons donc d'accepter la demande de crédit complémentaire de **CHF 2'200'000.**— propre à la correction des Torrents Ouest ainsi que l'emprunt y afférent nécessaire au financement du projet.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Madame la Présidente du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Conseil municipal de Vétroz

Le Président

Pierre-Michel Venetz

Le Secrétaire

Bertrand Fontannaz

Fait à Vétroz, le 1^{er} avril 2026